

CAPSULE INFO>VEILLE

Australie : les cryptomonnaies sous la loupe de l'agence fiscale

De nombreux contribuables qui investissent dans les cryptomonnaies (ex. : Bitcoins) s'imaginent que leurs gains sont exonérés d'impôt ou imposables seulement s'ils sont encaissés en dollars australiens. L'Australian Taxation Office (ATO) s'inquiète de la situation.

L'ATO s'intéresse à ces investisseurs nouveau genre, car ses analyses montrent une progression importante des transactions depuis le début de 2020. Selon son estimation, plus de 600 000 citoyens ont investi dans des actifs cryptographiques ces dernières années.

En 2020, l'ATO a communiqué avec plus de 100 000 détenteurs de cryptomonnaies pour leur expliquer leurs obligations fiscales et les exhorter à revoir leurs déclarations de revenus. En 2021, elle compte contacter plus de 300 000 personnes pour les mêmes raisons.

Dans ses communications, l'organisme informe les contribuables que ceux qui avouent avoir commis une erreur et qui corrigent leurs déclarations de revenus se verront infliger une pénalité pécuniaire amoindrie. À l'inverse, ceux qui persistent à ne pas déclarer leurs actifs cryptographiques seront sujets à une vérification fiscale et s'exposeront à des sanctions plus importantes.

L'ATO a publié un feuillet pour informer les contribuables sur leurs obligations fiscales en ce qui a trait aux cryptomonnaies. Elle l'a diffusé sur son site Web ainsi que sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, etc.) et a formé son assistante virtuelle, Alex, à transmettre ces renseignements. Le feuillet d'information souligne trois points d'importance, soit :

- la possession ou la détention de la cryptomonnaie ne sont pas imposables ni le transfert d'un portefeuille vers un autre. C'est la disposition de cet actif qui l'est. Le contribuable a donc le devoir de déclarer les opérations suivantes :
 - échanger la cryptomonnaie pour en obtenir une autre ;
 - négocier, vendre ou faire un don de cryptomonnaie ;
 - convertir la cryptomonnaie en devises australiennes ou autres ;
- l'obligation de convertir les achats et les ventes de cryptomonnaies en dollars australiens afin de calculer les gains ou les pertes ;
- l'obligation de conserver pendant cinq ans les enregistrements de toutes les transactions associées à l'acquisition, à la détention et à la disposition des cryptomonnaies.

Dans de rares circonstances, la cryptomonnaie peut être considérée comme un bien personnel non imposable. C'est le cas, par exemple, lorsque des monnaies virtuelles sont achetées et utilisées sur une courte période où sont échangées pour acquérir des objets d'usage personnel. L'ATO met en garde les contribuables : plus ils gardent cet actif longtemps en leur possession, moins ils pourront faire valoir la notion d'usage personnel.

L'ATO a illustré son document de quelques exemples fictifs qui permettent de vulgariser les obligations des détenteurs de cryptomonnaies. Simplifier le contenu, plutôt qu'assener de lourdes explications légales, facilite la compréhension du message et encourage la conformité volontaire des contribuables.

RÉFÉRENCE

Australian Taxation Office (page consultée le 13 juillet 2021). *Cryptocurrency under the microscope this tax time*, [en ligne], <https://www.ato.gov.au/Media-centre/Media-releases/Cryptocurrency-under-the-microscope-this-tax-time/>